

ASSEMBLÉE NATIONALE
10 janvier 2020

CONTENUS HAINEUX SUR INTERNET - (N° 2534)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL12

présenté par
Mme Lorho

AVANT L'ARTICLE 6

Après le mot :

« contenus »,

rédigé ainsi la fin de l'intitulé du chapitre IV :

« ne répondant pas aux standards de la communauté ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La haine n'a pas de définition juridique. C'est une notion morale subjective qu'il ne nous appartient pas de définir.